PROCURATION POUR L'INSCRIPTION sur la liste électorale ou référendaire

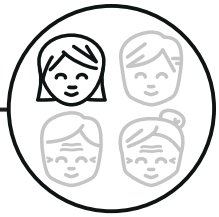

Désignation de la personne à inscrire sur la liste parmi les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise

1 CONTEXTE D'INSCRIPTION

☐ Copropriétaires indivis d'un immeuble

☐ Cooccupant(e)s d'un établissement d'entreprise

Depuis le ____ ____ ____ (Année Mois Jour)

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie _____ Municipalité _____ Code postal _____

Cette procuration vaut autant pour l'inscription sur la liste électorale et la liste référendaire de la municipalité que sur la liste électorale de la MRC, le cas échéant.

2 PERSONNE* DÉSIGNÉE POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU RÉFÉRENDAIRE

Prénom _____ Nom _____ Date de naissance ____ ____ ____ (Année Mois Jour)

Numéro de téléphone _____ Courriel _____

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie _____ App. _____ Municipalité _____ Code postal _____

*Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de copropriétaire d'un immeuble ou de cooccupante d'un établissement d'entreprise.

3 SIGNATURE DES COPROPRIÉTAIRES OU DES COOCCUPANT(E)S

Les signataires doivent être des électrices, des électeurs ou des personnes habiles à voter. La majorité des copropriétaires ou des cooccupants doivent signer. S'il n'y a que deux copropriétaires ou cooccupants, **ces deux personnes doivent signer**.

Prénom et nom	Signature	Date

Cette procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veuillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité concernée.

SMR-9.1-NFIN-VF (23-10)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 341, 514, 525, 526 et 526.1